

<https://paulini.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article741>

# Accès aux services en ligne de l'établissement

- Documents administratifs - Téléservices -

Publication date: jeudi 12 septembre 2019

---

Copyright © Collège Asa Paulini - Tous droits réservés

---

Le collège Asa Paulini met à votre disposition un ensemble de services pour vous permettre de vous informer, de suivre la scolarité de votre enfant, et d'effectuer certaines démarches.

Pour ce faire, un document a été diffusé à l'ensemble des élèves le jour de la rentrée scolaire vous indiquant l'adresse du site, ainsi que vos identifiants et mot de passe :

<https://teleservices.ac-lyon.fr/ts>

Identifiant : xxx.xxx

Mot de passe : xyzxyz

**ATTENTION : sur votre document de notification la mention suivante « Votre identifiant : xxx .xxx est inchangé ainsi que le mot de passe que vous avez choisi lors de votre première connexion » peut apparaître. Dans ce cas, le mot de passe à indiquer est celui que vous avez choisi lorsque vous avez fait votre déclaration de revenus en ligne**

**La plate-forme des téléservices est en lien avec les services des impôts, de la sécurité sociale (via le site ameli.fr et idn.laposte.fr (identité numérique)**

**En cas de difficultés de connexion, veuillez contacter sans délai le secrétariat de direction (Mme Louvel)**

Sur cette plate forme, vous pourrez :

– Avoir accès au dossier administratif de votre enfant : vous pourrez corriger ou modifier l'adresse, le téléphone, l'adresse mèl....

– Faire votre demande de bourse de collègue en ligne : c'est la nouveauté de cette année scolaire. **Il n'y aura pas de dossier papier diffusé.**

La campagne de bourses de collègue se termine le **17 octobre 2019**

**Pour les élèves de 3ème :**

La validation des comptes est **obligatoire**. En effet, cette procédure, mise en place lors de l'année scolaire 2016/2017, vous permettra de réaliser la pré-inscription de votre enfant au lycée, et d'effectuer les démarches de demande de bourses de lycée.

**A terme, et pour tous, cette procédure permettra d'effectuer toutes les démarches d'inscription ou de réinscription.**